

## Lettre d'information aux structures d'accueil de volontaires en service civique du Loiret Janvier 2017

Mesdames, Messieurs les responsables des structures agréées au titre de l'engagement de service civique,

Vous trouverez ci-dessous des informations sur l'organisation du service civique dans le Loiret, et sur l'évolution du dispositif.

### Montants de l'indemnité et de la prestation

Au 1<sup>er</sup> février 2017, une hausse du point d'indice brut de la fonction publique va entraîner une hausse de l'indemnité et de la prestation perçues par les volontaires, soit :

- **472,97** euros (indemnité versée par l'ASP au volontaire)
- **107,58** euros (prestation servie l'organisme au volontaire)
- **107,67** euros (bourse sur critères sociaux)

### Demande de renouvellement d'agrément

Les structures qui ont été agréées en 2014 arrivent en fin d'agrément cette année.

Celles qui sont toujours intéressées par l'accueil de volontaires, doivent envisager de faire une demande de renouvellement d'agrément auprès de la DDDJSCS du Loiret (uniquement pour les agréments départementaux).

Pour cela, vous devez nous communiquer un nouveau dossier d'agrément et joindre les pièces nécessaires, notamment un compte-rendu d'activités.

Le renouvellement d'agrément fera l'objet d'une rencontre avec un conseiller, dans la mesure du possible, afin de faire un bilan des 3 années d'agrément. Je vous encourage à nous contacter au moins trois mois avant la fin de votre agrément.

### Formation Civique et Citoyenne de 2 jours (partie théorique)

En complément des 4 sessions de formations civiques et citoyennes organisées au 1<sup>er</sup> semestre 2017 (26/27 janvier, 9/10 février, 11/12 mai et 8/9 juin), une cinquième session est programmée les **10/11 avril** (thématique environnement).

Cette session se déroulera **pendant les vacances scolaires** de printemps et peut permettre à des volontaires qui ne sont pas disponibles pendant le temps scolaire de faire leur formation civique et citoyenne.

Lien pour l'inscription en ligne : [FCC](#)

Pour toute question concernant les inscriptions, vous pouvez contacter la Ligue de l'enseignement du Loiret : [education-fol45@orange.fr](mailto:education-fol45@orange.fr) (02 38 62 75 37).

### Réunion d'accueil des nouveaux volontaires 2017

Cette réunion mensuelle, non obligatoire, est proposée aux volontaires par la DDDJSCS 45 pour les informer sur leur statut et leurs droits, et répondre à leurs questions.

Vous trouverez ci-joint le calendrier des prochaines réunions de **janvier à avril 2017** qui a été modifié concernant la réunion du mois de mars. Ces réunions se déroulent à la cité administrative Coligny.

A partir de mai 2017, elles seront organisées dans les nouveaux locaux du CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse) d'Orléans, 3 rue de la Cholérie.

### Formation des tuteurs 2017 : Nouvelles modalités d'inscription

Cette formation gratuite est proposée aux tuteurs pour les aider dans leur rôle d'accompagnement des volontaires. Elle n'est pas obligatoire, mais fortement recommandée.

Les dates des prochaines sessions à Orléans sont les suivantes :

- **Lundi 6 mars** : Module de base
- **Mardi 7 mars** : Module d'approfondissement « Accompagnement du volontaire »
- **Jeudi 18 mai** : Module de base
- **Vendredi 19 mai** : Module d'approfondissement « Arrivée du volontaire ».

Pour votre information, depuis décembre 2016, le calendrier et les inscriptions aux formations des **tuteurs service civique** sont dorénavant gérés par une **plateforme informatisée** accessible sur le site :

<http://www.tuteur-service-civique.fr/>

Vous pourrez ainsi consulter, à tout moment, les offres de formations proposées sur l'ensemble du territoire et inscrire en ligne vos tuteurs aux sessions choisies.

Les confirmations et convocations sont directement gérées par la plateforme.

### Compte-rendu d'activités 2016

Comme chaque année, vous voudrez bien adresser votre compte-rendu des activités au titre du Service Civique en version électronique auprès de l'autorité ayant délivré l'agrément.

Pour les structures agréées par la DDDJSCS 45, la date limite de retour est le **15 mars 2017**. Cependant, les structures qui accueillent des volontaires sur la période de septembre à juin, peuvent nous communiquer leur compte-rendu à la fin de l'accueil.

Vous trouverez ci-joint le guide pour la rédaction du compte-rendu des activités au titre du Service Civique.